

BULLETIN MUNICIPAL

DE MONTIGNY EN MORVAN

& VOUS

Edition Février 2016



LE MOT DU MAIRE

MADAME, MONSIEUR,

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre du maire sous la mandature de la nouvelle équipe. En tout premier lieu, je voudrais vous remercier de la confiance que vous venez de nous accorder. C'est avec une émotion toute particulière que je m'adresse à vous en tant que Maire de Montigny-en-Morvan.

Tout d'abord, je voudrais souligner toute l'importance de la mission des élus pour faire respecter l'article premier de la Constitution de la République Française, à savoir :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la Loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine de race et de culture.

Dans ce cadre, je tiens à affirmer, que je suis le Maire au service de tous, pour la défense de cette démocratie, pour faire vivre l'Égalité et la Fraternité, dans l'intérêt général.

J'ai conscience de l'importance de ma mission, et je souhaite au travers de cette lettre, vous assurer de ma disponibilité et de l'engagement de tous durant ce mandat.

Etre Maire de sa commune est un mandat passionnant, mais profondément exigeant.

En ce début de mandat, je remercie tout particulièrement :

- Le Conseil Municipal, composé d'une diversité de personnes, qui m'a témoigné sa confiance pour un travail en équipe, qui partage une même vision, un même enthousiasme, ayant le sens du Service Public et le respect de l'Intérêt Général : deux valeurs essentielles à mes yeux.
- Le personnel communal travaillant activement **pour Vous, mais aussi avec Vous.**
- L'équipe du CCAS, ainsi que toutes les personnes qui se sont investies, lors de la canicule 2015, pour éviter des effets sanitaires sur les personnes les plus fragiles.
- Les nouveaux habitants, pour avoir choisi notre village, à qui je souhaite une bonne intégration, avec l'espoir d'être à la hauteur de leurs attentes.

Plus que jamais, notre préoccupation demeure, bien entendu, la situation financière de la commune. En effet, nous vivons des turbulences inattendues et elles nous imposent une gestion cohérente du désendettement.

Ce sera à l'évidence, l'enjeu majeur de notre mission.

En conclusion, sachez que les élus travaillent avec comme seule priorité « l'Intérêt Général » pour préserver le Bien Commun de la Commune de Montigny-en-Morvan.

Jean-Pierre ANTRIEUX
Maire de Montigny-en-Morvan

GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMUNAL

Le Maire : ANTRIEUX Jean-Pierre

1^{er} Adjoint : GLORIANTE Gérard

2^{ème} Adjoint : PERRUCHOT Jean

Les Conseillers Municipaux « 8 »

GALLOIS Eric

HEINZ Charles

LAPROYE Ludovic

MALIGNE-PERRUCHOT Isabelle

PERRUCHOT Laurent

POURCELET Sylvie

SEGUINIER Franck

SIROU Sébastien

Le Personnel Communal « 5 »

Secrétaire de Mairie : JOINDOT Valérie

Agents Techniques : BALLEDANT Catherine, ANDREUX Marc,
PERRUCHOT Aurélie, ROUMIER Jean-Claude

Les Personnes Externes du C.C.A.S. « 5 »

GLORIANTE Danièle

JOUANIN Annick

PERRUCHOT Lydia

PERRUCHOT Maryse

PREVOTAT Michel

Les Finances Communales

La situation financière que j'ai trouvée, après mon élection du 12 juin 2015, n'est guère brillante.

Néanmoins, tout n'est pas négatif car nous travaillons à nous désendetter.

De fait, nous concentrerons nos modestes capacités sur les dépenses prioritaires.

FONCTIONNEMENT

Rappel de base (Art. L 1612-4 du CGCT)

La sincérité budgétaire suppose que le Budget comprenne l'intégralité des dépenses obligatoires mais aussi interdit de sous estimer les charges ou de surestimer les ressources.

Un simple rappel, pour signifier le manque de sincérité budgétaire 2015. En effet, la dépense des travaux pour les toitures des bâtiments communaux, qui était prévisible puisqu'elle était actée par l'accord de l'indemnité totale et définitive avec la Cie d'Assurances GAN, signé le 28 juillet 2014 sur la base de 136 345 € (déduction faite des taux de vétusté et des franchises) a été « faiblement budgétisée ».

De surcroît, l'indemnité immédiate de 94 913 €, versée en 2014 par la Cie d'Assurances GAN pour le sinistre de grêle, a été utilisée dans les budgets précédents. Cette situation, qualifiable de « cavalerie budgétaire » est révélatrice de problèmes graves et probablement d'une dérive de gestion.

La situation réelle est ainsi masquée et entraîne la présentation d'un résultat erroné.

Analyse de la période 2006 à 2015

1 - Les dépenses de fonctionnement **ont progressé de 60%** et la masse salariale représente une augmentation marquée de 37%, qui s'explique pour deux raisons :

- un retard important dans la refacturation et le paiement des charges du R.P.I.
- l'omission de charges dans la refacturation, depuis de nombreuses années.

2 - Les recettes de fonctionnement ont évolué moins vite que les dépenses, **avec une croissance de 40%**, en raison de la minoration du produit fiscal qui ne compense pas l'inflation. Le maintien de la fiscalité, autant que possible à un niveau constant est une erreur, car la marge d'autofinancement s'en trouve fortement altérée. Par contre, la commune dispose d'un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, ce qui lui permettra de disposer d'une marge de manœuvre certaine.

3 - **A savoir** : Depuis le 12 juin 2015, aucune dépense d'investissement au titre de l'exercice 2015, uniquement le paiement de factures pour des engagements actés préalablement.

BUDGET 2016

Une année compliquée s'annonce pour les collectivités, entre les coupes drastiques des dotations de l'Etat, progression de la péréquation et faibles compensations, les collectivités vont devoir gérer les budgets locaux encore plus fragilisés. La conjonction de ces diminutions pourrait vite amener les collectivités à se retrouver avec « une épargne nette négative ». Dès lors, les élus n'auront d'autres choix que d'augmenter la fiscalité. Dans ce contexte complémentaire à l'endettement, le budget municipal 2016, que nous voterons en mars, sera de rigueur.

La réduction des coûts est déjà actionnée. **Et elle le sera encore**. La « chasse au gaspi » et la recherche de gisements d'économie sont et seront le quotidien du Conseil Municipal.

INVESTISSEMENTS

« Serons-nous en capacité d'investir ? » OUI

Malgré cette situation, nos projets, certes limités, seront uniquement sur des projets utiles

Projets à court et long terme :

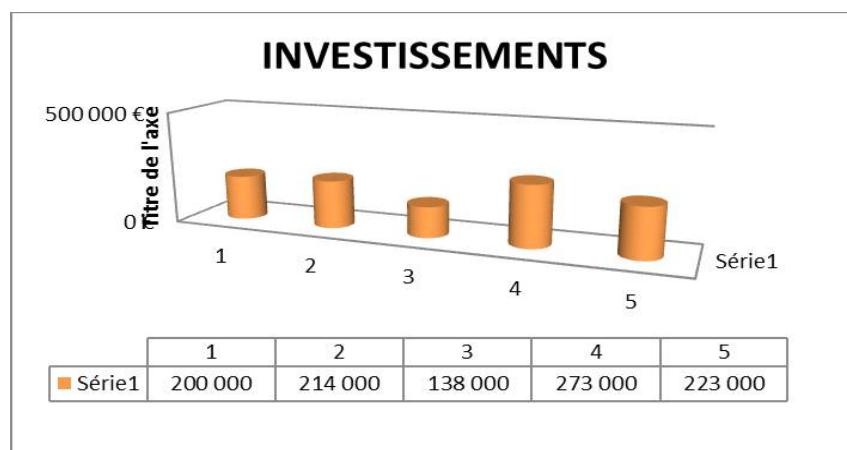
- Isolation et travaux de toitures suite au sinistre grêle de 2013 (débutés le 25 janvier 2016)
- La création de l'espace d'accueil de Bonin (Maître d'œuvre la CCHM) Mai/Juin 2016
- La réorganisation des mises à l'eau bateaux de pêche (Maître d'œuvre la CCHM) Juin 2016
- L'aménagement de toilettes publiques dans le bourg
- La mise en place d'un plan de réfection de la voirie (35/40 000 € le km suivant la qualité)
« à savoir, que la commune dispose d'un réseau de 58 km de voirie à entretenir »
- La création d'une nouvelle zone de parking avec le redéploiement de l'espace des boulistes
- La création d'une salle pour les jeunes et les boulistes
- Travaux E.R.P. « Etablissements Recevant du Public » Mairie et Auberge : 2017/2018

GRAPHIQUE SUR LES INVESTISSEMENTS DE 2006 à 2015

Subventions déduites »

(Valeur TTC en raison du financement de la TVA qui est récupérée en N+1) et de la TVA non récupérable sur le locatif (logement réhabilité) **TOTAL : 1 048 000 € TTC**

Achat Bâtis ex Colonie + Travaux	200 000 €
Travaux de voirie, assainissement, éclairage	214 000 €
Réhabilitation du logement locatif 120 m ²	138 000 €
Place, parking, passerelle/Cœur de Village	273 000 €
Divers (toiture église et jubé, hangar, Kangoo ...)	223 000 €



... Depuis le 15/02/2016, l'accès à la passerelle est interdit
(risque de chutes et glissades)

Cadre de Vie

Les effectifs scolaires

Depuis la rentrée 2015/2016, les établissements scolaires du R.P.I. « Montigny-Blismes » accueillent 28 enfants

Les élèves sont répartis dans les écoles de la manière suivante :

- Ecole Maternelle de Montigny en Morvan (TPS/PS/MS/GS/CP)
- Ecole Primaire de Blismes (CE1/CE2/CM1/CM2)
- Responsable de l'Ecole de Montigny en Morvan : Mme Chanca + ATSEM Mme Balledant
- Responsable de l'Ecole de Blismes : Mme Gazet

• Les enfants ont la possibilité de prendre les repas sur place, préparés par l'Auberge et servis en la Salle des Fêtes par Aurélie Perruchot.

Coût d'un enfant au sein du R.P.I./ 2015 : 2 660 € (hors salaires des responsables des écoles)

Etat-civil

Bienvenue aux bébés

05 mai 2015	Maxence	PREVOTAT TRINDADE
08 mai 2015	Eliannah	BOULET BOURDON

Vive les mariés



Aucun

Ils nous ont quittés

Le 27 mai 2015	LEBRUN Reine-Marguerite Epouse MICHOT	80 ans
Le 06 août 2015	MERCIER Marie-Joseph	86 ans
Le 1 ^{er} septembre 2015	SIMICH Vélia Epouse LE ROLLAND	100 ans
Le 06 septembre 2015	LENOIR Michel-Jean	90 ans
Le 24 octobre 2015	STRUILLOU Jeanne Epouse BOIDOT	94 ans
Le 11 février 2016	ROUX Jeanny	65 ans

URBANISME

PLU ou Le Plan Local d'Urbanisme :

Définition :

Le Plan Local d'Urbanisme (anciennement le plan d'occupation des sols « POS ») organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, coefficient d'occupation des sols, prescriptions architecturales ...

Le Plan Local d'Urbanisme ou PLU a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000. **Il remplace le POS qui définissait des zones constructibles avec générosité.** C'est le document d'urbanisme le plus important.

Plus ambitieux que le POS, le PLU est un document qui exprime un véritable projet de territoire, homogène et adapté. Il définit le projet global d'aménagement de la Commune dans un souci de développement durable.

Son but est de rechercher un équilibre, selon les recommandations du Parc du Morvan, entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels dans une volonté de respecter les enjeux paysagers très forts sur notre commune.

Objectif :

Diminution des zones constructibles du POS de 40 Ha à 2 Ha dans le PLU.

Il en résulte, pour notre commune, une concentration des zones constructibles sur le bourg, ayant les critères de servitudes présents : eau potable, électricité, voirie.

Agenda du PLU :

Instruit depuis 2013, **à ce jour le PLU se trouve dans sa deuxième phase** (entre l'adoption du projet par la groupe de travail et son adoption par le conseil municipal estimée courant le mois d'avril 2016)

Troisième phase : les documents du dossier deviennent communicables.

Quatrième phase : ouverture et déroulement de l'enquête publique (environ 1 mois)

Cinquième phase : après clôture de l'enquête publique et avant l'approbation par le conseil municipal, le dossier initial du plan est désormais accessible, ainsi que les documents résultants de l'enquête publique.

Sixième phase : après approbation du PLU par le conseil municipal, **point final de la procédure**, l'approbation lève tout secret sur les pièces du dossier qui n'auraient pas été révélées au public lors des précédentes phases de la procédure.

NB : Malgré les contraintes, il est urgent de finaliser ce dossier, avant qu'il soit placé sous l'autorité de la C.C.H.M. « Communauté de Communes du Haut Morvan ».

Pourquoi valoriser nos déchets verts ?

Le broyage permet de réduire considérablement nos volumes de déchets verts issus de la taille et de l'élagage pour en faciliter le transport et sa réutilisation au jardin. Contrairement au brûlage qui pollue (et qui est interdit), vous allez pouvoir utiliser toute la richesse de ce nouveau matériau. Sachez qu'un feu de jardin de 50 kg de déchets verts produit autant de particules dans l'air que le chauffage d'un pavillon durant 4,5 mois ! Le broyage permet de valoriser 70 kg de déchets verts par an par habitant. En associant au broyage, le paillage et/ou le compostage, les déchets verts vont retrouver une nouvelle vie au service des potagers et espaces verts. Dans les communes, les déchets verts étaient, il y a quelques années, brûlés. Depuis la nouvelle réglementation, ces feux sont interdits, le stockage des déchets verts est, à présent, multiplié par 3. Il est possible de réduire cette quantité en améliorant nos habitudes par des moyens simples, à la portée de tous et peu onéreux.

Le broyage

En broyant vos déchets végétaux, vous obtenez votre propre produit de paillage ou de compostage qui vient ainsi protéger vos plantations et enrichir vos sols. Différentes techniques de broyage existent selon vos déchets et vos besoins.

Les végétaux d'un diamètre inférieur à celui d'un pouce peuvent être broyés à la tondeuse (feuilles mortes, herbes, fines branches). Les autres, plus gros, peuvent servir à alimenter votre poêle ou votre barbecue. Vous pouvez également opter pour la location ou l'achat d'un broyeur.

Une fois les broyats réalisés, vous pouvez les utiliser pour protéger le sol des aléas climatiques (chaleur, pluie, froid). Le paillage évite aussi la pousse des mauvaises herbes et offre un lieu de vie pour les insectes auxiliaires (utiles à votre jardin) à chaque saison.

Broyer des déchets végétaux et les valoriser chez soi économise aussi des déplacements à la déchetterie. Le broyage des déchets végétaux est donc une action gagnante à plusieurs titres.

Le compostage

Le compost provient de la transformation de déchets organiques par le biais de micro-organismes. Le compost obtenu se transformera dans le sol en humus, très utile en agriculture et en jardinage. Plus technique que le paillage, le compostage exige également plus de manutention.

L'art de bien composter : la transformation des matières organiques se fait naturellement. Mais pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles simples mais importantes :

- mélanger les différentes catégories de déchets,
- aérer les matières,
- surveiller l'humidité.

Le compostage est aussi une façon de valoriser son jardin et de réduire les déplacements à la déchetterie.

Le mulching

Utiliser une tondeuse mulching, ou un kit mulching, permet d'enrichir naturellement sa pelouse, évite de ramasser l'herbe et limite aussi les déchets végétaux. Des atouts qui font du mulching, la coupe tendance pour les collectivités et les particuliers.

Grâce à ce système mulching, l'herbe est finement coupée puis déposée sur le sol. Fini le bac de la tondeuse à vider. L'herbe hachée menue va se dégrader rapidement en fournissant de la matière organique au sol. Le mulching représente, en même temps, une sorte de micro-paillage renforçant la pelouse en cas de fortes chaleurs.

Au-delà des aspects écologique et esthétique, le mulching permet de gagner du temps. Il est désormais inutile de ramasser l'herbe. De plus, cela évite de transporter des sacs de tonte jusqu'à la déchetterie.

Comme le broyage, le paillage, le compostage ou le choix d'espèces végétales adaptées, le mulching limite les déchets verts et permet de valoriser chez soi cette ressource verte.



Régulièrement nous constatons des dépôts de sacs à ordures ménagères à même le sol devant les points de tri, salissant l'image de la commune, d'autant plus que les chiens les détruisent et éparpillent ainsi les déchets.

Toute l'année, plus particulièrement au cours des vacances et des grands week-ends, la commune est constellée de déchets, ce qui nous amène à prendre des mesures de répression afin de garder une commune propre et agréable pour les résidents et les vacanciers.

Nous vous rappelons quelques consignes de collecte :

Aux P.A.V., ne doivent être exclusivement déposés :

- dans les récipients appropriés : le verre et les journaux
- dans les conteneurs « le relais » : les vêtements et chaussures en bon état ou usagés.

Devant votre domicile :

- les sacs roses et bio correctement triés : enlèvement le mercredi
- les sacs jaunes correctement triés : enlèvement le mercredi tous les quinze jours

A la déchetterie de Château-Chinon :

- les encombrants, cartons, déchets verts et autres détritiques « préalablement, vous munir de votre carte de déchets »

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Secrétaire de Mairie.

Infraction Contrevenance Amende forfaitaire Amende majorée (le temps de la pédagogie est terminé)

Non-respect de tri sélectif, amende de 2ème classe : 75 € à 150 €.

PATRIMOINE



Eglise Saint-Léger «projection»

Monument non protégé

(confirmation par les Monuments de France)

Date d'origine, entre le XII et le XIIIe siècle

Ils étaient très nombreux à franchir le seuil de l'église de Saint-Léger en ce dimanche **non recensé**.

Les paroissiennes du Bourg en tête, dès 10 heures, par petits groupes de trois ou quatre, pressées et heureuses de retrouver leur église, fermée depuis plus de ... ans. Curieuses et un peu inquiètes aussi de découvrir les transformations opérées à l'intérieur d'un sanctuaire qu'elles fréquentent, pour la plupart, depuis leur plus tendre enfance.

Dans la nef toute blanche, passé l'effet de surprise, les commentaires allaient bon train. Et, n'en déplaise aux détracteurs..., ils étaient plutôt élogieux : pas de diatribes théoriques sur le bienfondé du parti-pris de restauration, juste du ressenti... Elle était belle leur église ! Plus lumineuse certes, plus moderne, incontestablement, mais pas changée, pas différente : « On retrouve notre église encore plus belle qu'avant, mais c'est toujours la même ! ».

Pas de doute, l'esprit du lieu avait été respecté. Et les plus âgées d'envisager maintenant l'avenir avec sérénité : après l'angoisse de « partir » avant la fin du chantier, elles étaient rassurées, elles seraient enterrées ici, dans l'église qui avait accueilli toutes les cérémonies importantes de leur vie.

Dans l'intérêt général, ce bien communal doit faire l'objet d'une réflexion de rénovation

Liste des Monuments protégés :

Ancien Presbytère du XVIIe :	Actuellement la Mairie	date d'origine 1664
Barrage de Pannecièrre :	Lieu-dit Pannecièrre	début 1937, inauguré 1950
Brasserie Boule :	Lieu-dit Velle	date d'origine 1780
Carrière d'arène de Bonin	Lieu-dit Bonin	date d'origine XIXe siècle
Chapelle Saint-Bernard	Lieu-dit Chassy	date d'origine XVIIe siècle
Château de Charnoy	Lieu-dit Charnoy	date d'origine XVIIe siècle
Croix de St Martin	Lieu-dit Bois les Vernois	date de remaniement 1991

Liste des sites non protégés :

Fontaine St Bernard	La fontaine ou source n'est pas localisée. Elle se situait près de la Chapelle
Fontaine St Léger	Au sud du bourg près de 2 lavoirs. Puits fermé avec une niche pour statue
Maison forte des Bruys	Selon Baudiau 1854, proche de l'étang du Bruys se trouvaient des vestiges
Moulin du Bruit	Situé au lieu-dit le Bruit. Historique cité en 1756
Manoir de Maison Neuve	Manoir du XVIIIe (1787) au lieu-dit La Maison Neuve

Rétrospective

Bilan de la saison des manifestations



Refaire les haies à l'ancienne, les plécheurs sont à l'ouvrage



Pièce de théâtre : La Veuve Joyeuse, le 25 avril 2015



Concert de Vieille en l'église St Léger, le 30 mai 2015



Comice Agricole du 23 août 2015 à Château-Chinon



Cérémonie du 11 novembre 2015, avec la passation du drapeau (M Bussière à M Legrand)



La restauration du puits de la place de Chassy en décembre 2015



Noël des enfants du R.P.I. le 12 décembre 2015



La galette des reines et rois offerte par le Maire et les Adjoints

Vie Culturelle

Agenda

Pléchie : le 06 mars 2016 à Montigny en Morvan
après le cimetière, direction Bonin, 1^{ère} parcelle à droite de M Pascal Boulle

Cérémonie du 08 mai : Victoire des Alliés le 8 mai 1945

Course cycliste La Look : le dimanche 15 mai 2016
Nevers/Nevers 166 km, 600 cyclistes, point de ravitaillement à Montigny

Inauguration de l'Espace d'accueil de Bonin : Prévision Juin

Inauguration de la mise à l'eau des pêcheurs : Prévision Juin/Sept

Les Marchés Fermiers 2016 : « par rotation des communes de la C.C.C.H.M. »

ONLAY	le 05/07/2016
LAVAUT DE FRETOY	le 12/07/2016
SAINTT LEGER DE FOUGERET	le 19/07/2016
CHATEAU CHINON VILLE	le 26/07/2016
SAINT PEREUSE	le 02/08/2016
CHATEAU CHINON CAMPAGNE	le 09/08/2016
CHATIN	le 16/08/2016
MONTREUILLON	le 23/08/2016

Cérémonie du 11 novembre : Armistice 1918
entre les forces alliées et l'Allemagne à Rothondes (Oise)

Repas des Séniors : novembre 2016

Arbre Noël des Ecoles du R.P.I. : décembre 2016